# PROCES VERBAL

## Conseil communautaire
## au Trianon
## à Villemoisson-sur-Orge

## Le 29 septembre 2010

***Étaient présents :***

Mesdames et Messieurs Olivier LEONHARDT, Bernard DECAUX, Bernard ZUNINO, Patrick BARDON, François CHOLLEY, Sylvain TANGUY, Daniel ESPRIN, Thérèse LEROUX-LAMARE, Elisabeth PETIT, Gaston ERNOULT, Marie-Christine CARVALHO, Laurence LESPINARD, Jean-Bernard MONTALESCOT, Michelle IZQUIERDO, Eric BRAIVE, Michel POINSE, Nasséra SI ALI, Danielle VADROT, Daniel BOUCHON *(à partir de 21h15)*, Jean-Pierre DUPERRON, Jacqueline DIARD, Dominique GENDRE, Celso LIBANIO COUTINHO, Brahim OUAREM, Philippe ROGER *(à partir de 20h40)*, Maud FOUGEROUZE, Serge RICHARD, Philippe CAMO *(à partir de 21h)*, Jocelyne GARRIC *(à partir de 21h)*, René FOURMANN, Gérard-François KRATOCHVIL, Georges GOURGUES, Eliane CLEMENT, Marjolaine RAUZE, Jean-Louis CASTERA, Didier PERRUFFEL, Boualem BENAOUA, Kheira AOUAD, Claude PREVIDI, Marc DESJOURS, Laurent REPAIRE, Eliane COLIN, Alain LANDRE, Frédérique MENINI, Jean-Marc LECLERCQ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

***Excusés ayant donné pouvoir :***

Mesdames et Messieurs David DERROUET *(pouvoir Mme LESPINARD)*, Pierre CHAMPION *(pouvoir M. LEONHARDT)*, Daniel BOUCHON *(pouvoir Mme DIARD jusqu'à 21h15)*, Philippe ROGER *(pouvoir Melle SI ALI jusqu'à 20h40)*, Charles FREALLE *(pouvoir M. KRATOCHVIL)*, Michel PARROT *(pouvoir M. DECAUX)*, Joseph DELPIC *(pouvoir M. ZUNINO)*, Sophie RIGAULT *(pouvoir M. FOURMANN)*, Alain DONJON *(pouvoir Mme CARVALHO)*, Hervé ZWIRN *(pouvoir M. GOURGUES)*, Evelyne VERDIERE *(pouvoir Mme RAUZE)*, Josette DREIFOUS *(pouvoir M. ESPRIN)*, Bernard REDON *(pouvoir M. POINSE)*.

***Excusés :***

Messieurs Michel POUZOL, Gilles SAUCIER, Claude BOISSIERES, Pascal THIEL, Boury DIOUF.

*M. BARDON est élu secrétaire et procède à l'appel nominal.*

**********

## La séance est ouverte à 20H30

Monsieur le Président indique qu'il a reçu une question écrite de Mme Eliane CLEMENT au sujet de l'évacuation du campement de Roms à Fleury Mérogis.

Ce point sera évoqué en fin de séance.

L'ordre du jour est approuvé.

## AFFAIRES GENERALES

### 1/ Approbation du procès-verbal du 23 juin 2010

*(Rapporteur : Olivier LEONHARDT)*

Monsieur le Président sollicite l'assemblée sur d'éventuelles remarques concernant le procès verbal de la dernière séance du Conseil Communautaire.

Celui-ci est approuvé.

### 2/ Compte rendu de la délégation de pouvoirs du Président

*(Rapporteur : Olivier LEONHARDT)*

**56 décisions ont été signées depuis le dernier Conseil Communautaire, dont :**

- **6 décisions concernant des contrats de services et de ventes**

**2010/063**
Contrat de vente du véhicule Renault Scénic immatriculé 482DXH91 à la Sté Garage du Val d'Orge *(Montant : 2.800 € TTC)*

**2010/064**
Contrat de vente du véhicule Renault Twingo immatriculé 762DLQ91 à la Sté Garage du Val d'Orge *(Montant : 500 € TTC)*

**2010/081**
Contrat de vente du véhicule Renault Clio immatriculé 856DDK91 à la Sté Garage du Val d'Orge *(Montant : 500 € TTC)*

**2010/071**
Contrat de vente de gaz pour la piscine Léo Lagrange de Brétigny-sur-Orge avec la Sté ALTERGAZ du 1er juillet au 30 septembre 2010 *(Montant mensuel prévisionnel : 250 Mwh X 23,29 € soit 5.822,50 € + abonnement : 916,32 € par an + taxes : 161,31 € par an)*

**2010/074**
Contrat de service Internet « di@lege », avec la Sté EDF *(Montant : 1.200 € HT par an – Durée : 3 ans)*

**2010/075**
Contrat de service « facturation regroupée », avec la Sté EDF *(Montant : 900 € HT par an – Durée : 3 ans)*

- **5 décisions liées à des marchés de travaux et de fournitures pour le secteur Infrastructure et Environnement**

**2010/040**
Marché de réalisation des dévoiements de voiries et de réseaux pour l'opération du pont rail à Brétigny-sur-Orge avec la Sté URBAINE DE TRAVAUX *(Montant du marché évalué à 832.480,70 € HT / durée du marché : 8 mois)*

**2010/080**
Marché de géolocalisation et mesures photométriques des installations d'éclairage public sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge avec la Sté TRACEDGE *(Montant annuel compris entre 4.000 € HT minimum et 25.000 € HT maximum / durée du marché : 1 an reconductible une fois)*

**2010/082**

Marché de fourniture de Tablettes PC renforcées et accessoires à l'attention du service Eau et conformités de l'Agglomération du Val d'Orge avec la Sté JIDELEC SARL *(Montant global et forfaitaire : 11.942,04 € HT / durée du marché : 3 ans)*

**2010/084**

Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement pour la rénovation des réseaux d'assainissement de la rue E. Berthier à Saint-Michel-sur-Orge avec la Sté GTO, de prestations supplémentaires, portant le montant du marché de 999.000 € HT à 1.074.454,05 € HT, soit une augmentation de 7,55 %

**2010/100**

Marché de construction d'un ouvrage antibruit le long de la RN104 à Saint-Michel-sur-Orge avec le groupement SEGEX (mandataire) / AGRIGEX *(Montant global et forfaitaire : 1.979.932,40 € HT / durée du marché : 13 mois)*

- **2 décisions relatives à des marchés de travaux et de fournitures pour le secteur patrimoine bâti**

**2010/044**

Marché de conduite et d'exploitation des installations de chauffage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge avec la Sté DALKIA pour le lot 1 « conduite et entretien des installations de chauffage et de filtration des piscines communautaires » *(Montant prestations P2+P3 : 141.873 € HT + travaux sur commande : sans minimum / seuil maximum : 70.000 € HT)* et avec la Sté CHARPRENTIER pour le lot 2 « conduite et entretien des installations de chauffage dans les bâtiments communautaires » *(Montant P2 : 11.650 € HT et montant P3 : 2.880 € / le marché prend effet à compter de la date du 1er juillet 2010 pour le lot 1 et du 1er septembre 2010 pour le lot 2 jusqu'au 31 août 2010 pour les deux lots)*

**2010/112**

Marché de fourniture de matériaux et de matériels pour les ateliers communautaires avec l'entreprise REXEL France pour le lot n°7 « matériels électriques » *(Montant compris entre 1.000 € HT minimum et 21.000 € HT maximum / durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois maximum par reconduction expresse sans que sa durée totale puisse excéder 4 ans)*

- **3 décisions liées à des marchés d'étude, d'assistance et de service dans le cadre du développement économique notamment la ZAC VAL VERT Croix Blanche**

**2010/050**

Marché d'étude de faisabilité pour la création d'un pôle multimodal dans le cadre du projet d'aménagement Val Vert Croix Blanche avec la Sté EFFIA MTI *(Montant global et forfaitaire : 46.110 € HT / durée du marché : 1 an)*

**2010/091**

Marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en aménagement durable en vue de la création de la ZAC VAL VERT croix blanche avec le Groupement H4/Atelier d'écologie Urbaine *(Montant global et forfaitaire : 36.100 € HT / durée du marché : 9 mois)*

**2010/093**

Marché de service portant sur la mise en place d'une formation informatique dans une démarche de création d'entreprises avec la Sté LA FORMATEQUE (CEPFI) *(Montant annuel compris entre 2.000 € HT et 8.000 € HT maximum / durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois maximum par reconduction expresse sans que sa durée totale puisse excéder 3 ans)*

- **5 décisions relatives à des marchés dans le domaine de la communication (conception, impression, distribution...)**

**2010/070**

Marché de distribution en courrier non adressé des documents de communication institutionnelle de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge avec la Sté ESPACE IMPRESSION pour le lot n°1 « distribution en boîte aux lettres sur tout ou partie du territoire hors zone d'activités » *(Montant annuel compris entre 10.000 € HT minimum et 40.000 € HT maximum)* et avec l'association QUALCYNUS pour le lot n°2 « distribution en porte à porte dans les zones d'activité économique » *(Montant annuel compris entre 1.500 € HT minimum et 4.900 € HT maximum / durée du marché : un an renouvelable deux fois maximum)*

**2010/072**

Avenant n°1 au marché 2008 – PA – COM 385 pour la refonte technique et graphique du portail internet et extranet de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge avec la Sté NETAKTIV afin d'ajouter les prestations supplémentaires suivantes : l'extension de l'hébergement du site pour un montant annuel de 780 € HT et la mise en accessibilité des sites Web des administrations pour un montant annuel de 8.250 € HT soit une augmentation de 22 % du montant maximum global du marché

**2010/094**

Marché subséquent n°2010-PA-COM-045 pour la conception des supports de communication du Théâtre Brétigny pour la saison 2010/2011 avec la Sté Antoine GROBORNE *(Montant : sans seuil minimum et 16.000 € HT seuil maximum / durée du marché : 13 mois)*

**2010/098**

Marché subséquent n°2010-PA-COM-048 de fournitures d'objets publicitaires dans le cadre du triathlon « Tria-Cités » organisé du 5 au 9 juillet 2010, avec la Sté DEPAC *(Montant : 4.000 € maximum et sans minimum/ durée du marché : 6 mois)*

**2010/103**

Marché subséquent 2010-PA-COM-017 pour l'impression du rapport annuel 2009 de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge avec la Sté DESBOUIS GRESIL *(Montant compris entre 4.000 € HT maximum et sans minimum / durée du marché : 1 an)*

- **1 décision liée à un marché de prestations de conseil juridique**

**2010/073**

Marché de « prestations de conseil juridique et de représentation en justice pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge » avec la Sté civile professionnelle d'avocats Cabinet Levy – Gosselin – Mallevays – Salaün *(Montant compris entre 30.000 € HT minimum et 80.000 € HT maximum / durée du marché : 1 an renouvelable une fois par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder deux ans)*

- **3 décisions relatives à des marchés de fourniture et de maintenances concernant les équipements nautiques**

**2010/083**

Marché de fourniture et pose d'un 3ème poste de caisse à l'Espace nautique du Val d'Orge avec la Sté ELISATH *(Montant global et forfaitaire : 5.840 € HT)*

**2010/089**

Marché de maintenance des appareils de cardiotraining des équipements nautiques avec la Sté MULTIFORM *(Montant décomposé comme suit : 7.760 € HT pour la maintenance préventive ; 212 € HT la 1ère heure / 69 € HT l'heure suivante pour la maintenance curative avec un seuil maximum de 10.000 € HT et sans seuil minimum par an / durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse)*

**2010/102**

Marché de maintenance des auto-laveuses « ARGOS » des équipements nautiques de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge avec la Sté ARGOS *(Montant décomposé comme suit : 200 € HT pour la maintenance préventive ; 80,36 € HT par heure / pour la maintenance curative avec un seuil maximum de 10.000 € HT et sans seuil minimum par an / durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse)*

- **1 décision liée à la réalisation d'une opération de fouilles archéologiques à Brétigny-sur-Orge**

**2010/111**

Réalisation d'une opération de fouilles d'archéologie préventive à Brétigny-sur-Orge sur la parcelle cadastrée A 349 située chemin rural de St Philibert, avec la Sté INRAP *(Montant global et forfaitaire : 75.057 € HT / durée du marché : 30 mois)*

- **2 décisions dans le domaine des Transports pour une mission d'étude et la création d'une piste cyclable**

**2010/124**

Mission d'étude pour la mise en conformité des arrêts de bus situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge avec la Sté AVR INGENIERIE *(Montant global et forfaitaire : 64.610 € HT / durée du marché : 1 an)*

**2010/131**

Marché de création d'une piste cyclable au Techniparc à Saint-Michel-sur-Orge avec la Sté GTO *(Montant : 459.221,75 € HT pour la tranche ferme et 28.470 € HT pour la tranche conditionnelle soit 487.691,75 € HT / durée du marché : 2,5 mois à compter du 12 juillet 2010)*

- **4 décisions relatives à des conventions d'objectifs avec des associations dans le cadre de la politique de la ville**

**2010/032**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2010 avec l'association Deux Roues pour l'Emploi et la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge *(Participation financière de l'Agglomération : 9.180 €)*

**2010/059**
Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2010 avec l'association Accueil Solidarité Fleury et la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge *(Participation financière de l'Agglomération : 3.366 €)*

**2010/068**
Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2010 avec l'association ADIL pour la tenue de permanences d'information du public en matière de logement et d'habitat à la Maison de Justice et du Droit *(Participation financière de l'Agglomération : 2.820 €)*

**2010/069**
Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2010 avec l'association MEDIAVIPP, association départementale d'aide aux victimes pour la tenue de permanences d'information, d'écoute et d'orientation des victimes à La Maison de Justice et du Droit *(Participation financière de l'Agglomération : 8.000 €)*

- **11 décisions dans le cadre des activités culturelles de l'Espace Jules Verne et du Théâtre de l'Arlequin**

**2010/039**
Recettes provenant des villes et établissements partenaires du festival de spectacles itinérants « Dedans-Dehors » pour la période du 20 mai au 10 juin 2010 *(Montant global minimum : 30.000 €)*

**2010/060**
Modification de la régie de recettes de l'Espace Jules Verne à Brétigny-sur-Orge *(Montant maximum de l'encaisse fixé à 7.200 €)*

**2010/066**
Contrat d'assurance spectacles dans le cadre du Festival Dedans-Dehors avec la Sté de Courtage d'Assurances Yves Alain LEGRAND *(Montant global : 2.000 € TTC)*

**2010/078**
Deuxième additif aux contrats relatifs aux spectacles programmés dans le cadre de la saison 2009 – 2010 du Théâtre Brétigny avec l'association « Le Manège de Reims » les 12 et 13 avril 2010 *(Montant : 3.754,75 € + frais : 987,83 €)*

**2010/079**
Contrats relatifs à la programmation culturelle du Centre d'Art Contemporain de Brétigny-sur-Orge de mai à septembre 2010 *(Montant global n'excédant pas 50.000 € TTC)*

**2010/085**
Convention de partenariat avec la SNCF mettant à disposition à titre gracieux un espace de distribution sur les parvis et hall de la gare de Brétigny-sur-Orge pour le Festival Dedans-Dehors qui s'est déroulé les 25 et 26 mai 2010

**2010/086**
Additifs aux contrats dans le cadre de la programmation culturelle du Centre d'Art contemporain de Brétigny-sur-Orge de mai à septembre 2010 *(Le montant global de 50.000 € TTC relatif à la décision n°10.079 précitée n'est pas modifié)*

**2010/087**
Contrat de résidence entre le théâtre de Brétigny et l'association Arcane 21 de mai à novembre 2010 dans le cadre du programme d'actions culturelles liées au spectacle « Transversion » *(Montant global : 19.000 € TTC)*

**2010/088**
Contrat de résidence entre le théâtre de Brétigny et l'association DEUZAILEU (LLE) dans le cadre de la production du spectacle « Rondes » du 25 octobre au 6 novembre 2010 *(Montant global : 16.000 € TTC)*

**2010/099**
Convention de prêt à titre gracieux avec l'Association Off Site d'une œuvre de Xavier VEILHAN (le feu 1996) appartenant à la collection du CAC Brétigny, du 15 juin au 15 juillet 2010

**2010/122**
Convention de prêt de matériel par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge à la compagnie BlonBa (Théâtre de l'Arlequin) à titre gracieux, du 5 au 22 juillet 2010 dans le cadre du festival d'Avignon

- **3 décisions pour des demandes de subventions**

**2010/090**
Demande de subvention auprès de la DRAC Ile de France pour le projet artistique et culturel 2010 de l'Espace Jules Verne dans le cadre de la convention triennale signée en 2008 avec l'Etat

**2010/096**

Demande de subvention auprès de la Région d'Ile-de-France et du Département de l'Essonne dans le cadre respectivement des dispositifs « Aide à l'acquisition et rénovation ayant le caractère d'immobilisation pour l'acquisition de matériels scéniques» et « Aide au renouvellement des matériels et équipements des salles de spectacles pour l'acquisition de matériels scéniques» pour le théâtre de l'Arlequin à Morsang-sur-Orge

**2010/138**

Demande de subvention en fonctionnement auprès de l'Etat pour l'équipe de M.O.U.S. (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale) intercommunale – exercice 2010- dans le cadre de la politique de la ville

- **10 décisions concernant des conventions de formation du personnel**

**2010/024**

Convention de formation avec l'Office International de l'Eau pour une formation sur le thème « Règles techniques du fascicule 71 » à l'attention d'un agent technique Gestion Incendie *(Montant total : 1.569,15 € TTC / durée : 5 jours)*

**2010/026**

Convention de formation avec le Laboratoire National de Métrologie et d'Essais pour une formation sur le thème « l'Iso 14001 à votre rythme : le référentiel » à l'attention du responsable Conformités – Assainissement et du responsable Eau potable et incendie *(Montant total : 2.344,16 € TTC / durée : 2 jours)*

**2010/077**

Convention de formation avec le Groupe Territorial pour une journée de formation sur le thème « Réforme territoriale : quelles conséquences pour les EPCI demain et comment les exercer ? » à l'attention de la Directrice Administration Générale et de la Directrice Sport et Culture *(Montant : 1.662,44 € TTC / 1 jour)*

**2010/097**

Convention de formation avec le CREPS d'Ile de France pour une formation sur le thème « Révision quinquennale MNS » à l'attention d'un agent de l'Espace Nautique *(Montant total : 182, 40 € TTC / durée : 3 jours)*

**2010/108**

Convention de formation avec le CNFPT pour une formation sur le thème « Word perfectionnement : modèles et styles » à l'attention d'un agent du service espaces urbains *(Montant total : 168 € TTC / durée : 2 jours)*

**2010/109**

Convention de formation avec le CNFPT pour une formation sur le thème « Excel : Bases » à l'attention d'un agent de l'Espace Jules Verne *(Montant : 252 € TTC / durée : 3 jours)*

**2010/110**

Convention de formation avec l'Organisme Francis Lefèbvre Formation pour une journée de formation sur le thème « Concevoir et conclure un accord-cadre en toute sécurité » à l'attention du Directeur Infrastructures et Environnement *(Montant : 717,60 € TTC / durée : 1 jour)*

**2010/157**

Convention de formation avec le CREPS d'Ile de France pour une formation sur le thème « Révision quinquennale MNS » à l'attention du responsable de la piscine de Brétigny-sur-Orge *(Montant total : 182, 40 € TTC / durée : 3 jours)*

**2010/106**

Convention de formation avec le Groupe Territorial pour une journée de formation sur le thème : « Relations Associations/Collectivités : identifier et prévenir les risques » à l'attention du Responsable service Juridique et Marchés Publics *(Montant : 831,22 € TTC / durée : 1 jour)*

**2010/107**

Convention de formation avec le Groupe Territorial pour une journée de formation sur le thème : « Subventions Européennes 2007 – 2013 : mode d'emploi » à l'attention du responsable Grands Projets *(Montant : 831,22 € TTC / durée : 1 jour)*

Monsieur CASTERA s'étonne de la disparité des tarifs dans le cadre des formations.

Monsieur le Président souligne que la priorité est donnée aux formations proposées par le CNFPT mais qu'il peut être fait appel à d'autres organismes en fonction de la spécificité des besoins. Il propose à Monsieur CASTERA de contacter Mme GAUTHIER, DGAS de l'Administration générale chargée du personnel et des finances s'il souhaite de plus amples informations dans le cadre formations.

*Monsieur Philippe ROGER rejoint la séance à 20h40.*

## 3/ Création et modification de postes

*(Rapporteur : Olivier LEONHARDT)*

Cette délibération a pour objet de transformer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe en un poste d'adjoint technique de 2ème classe pour remplacer un agent parti en disponibilité (budget assainissement)

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

# FINANCES

## 4/ Exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises de spectacles vivants et établissements cinématographiques

*(Rapporteur : Bernard DECAUX)*

Cette délibération a pour objet de reconduire l'exonération qui existait en matière de taxe professionnelle pour les établissements cinématographiques.

Jusqu'en 2010, les établissements cinématographiques étaient exonérés à 100 % de taxe professionnelle pour les établissements classés art et essai et réalisant moins de 7 500 entrées payantes hebdomadaires et à 33 % pour les autres cinémas.

Les textes modifiés permettent pour 2011 d'exonérer plus largement :

- à 100 % de CFE les établissements de spectacles vivants : théâtres nationaux et théâtre fixes ;
- à 100 % les établissements cinématographiques qui réalisent moins de 450 000 entrées annuelles (à N-1) ;
- à 100 % les établissements qui bénéficient d'un classement art et essai et font moins de 450 000 entrées annuelles ;
- à 33 % les autres établissements cinématographiques.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

# TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

## 5/ Avenant n°11 modificatif au Contrat Communautaire d'Aménagement et de Développement (CCAD)

*(Rapporteur : Nasséra SI ALI)*

Le Contrat Communautaire d'Aménagement et de Développement (CCAD) a été approuvé le 8 mars 2004 par la Commission permanente du Conseil Général.

Ce contrat a fait l'objet de dix avenants entre février 2005 et janvier 2010.

L'avenant n°5 prenait en compte l'aménagement d'itinéraires cyclables sur la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge selon un axe Nord Sud passant par les villes du Plessis-Pâté, de Sainte-Geneviève-des-Bois et de Morsang-sur-Orge.

Cet itinéraire cyclable n'a pas été validé par la Région qui avait été sollicitée pour une subvention en complément de celle attribuée par le Conseil Général. Le projet a donc été retravaillé, toujours sur un axe Nord Sud, reliant la ZAE de la Croix-Blanche à la gare RER de Brétigny-sur-Orge via le Plessis-Pâté.

Conformément à l'article 9 du règlement modifié des Contrats Communautaires d'Aménagement et de Développement, qui prévoit en son alinéa 2 la possibilité d'un transfert de montant de subvention annulée au profit d'une autre, il convient de déposer auprès du Conseil Général un nouveau dossier de demande de subventions.

Le montant HT des travaux de cette nouvelle opération, de l'ordre de 995 000,00 €, ne dépasse pas le montant HT du dossier annulé.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 6/ Constitution du groupement de commandes avec la ville de Brétigny-sur-Orge pour les travaux d'aménagement des rues de Verdun et Stalingrad, la place Stalingrad et la place du 8 mai 1945

*(Rapporteur : Nasséra SI ALI)*

La ville de Brétigny sur Orge a inscrit dans son programme 2010 de travaux de voirie, l'opération d'aménagement des rues de Verdun, de Stalingrad et de la place du 8 mai 1945, dernier maillon entre la gare et les équipements publics situés rue Henri Douard : le centre culturel Jules Verne / le complexe sportif Delaune.

De son côté, la communauté d'agglomération a défini dans son PLD un axe de piste cyclable nord/sud reliant la ZAE de la Croix blanche, à Sainte Geneviève des Bois, à la gare RER de Brétigny en passant par les rues concernées par le projet de la ville. Cette opération est également inscrite dans le programme 2010 et fait l'objet d'une demande de subventions dans le cadre du CCAD.

Compte tenu de la nécessité de réaliser ces opérations concomitamment, il a été décidé de créer un groupement de commande pour mener les travaux dans leur globalité. La Maîtrise d'Ouvrage de cette opération est assurée par la Communauté pour la partie création d'une liaison douce et par Ville de Brétigny sur Orge pour les travaux de VRD.

Le montant total de l'opération (travaux et frais annexes) est estimé à : 1 321 813,52 € T.T.C et se décompose comme suit :

- Communauté : 516.883,78 € TTC
- Ville : 804.929,74 € TTC

Compte tenu de la répartition des enveloppes financières, il est convenu que le coordonnateur soit la Ville de Brétigny sur Orge.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

# GESTION DES DECHETS

## 7/ Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge

*(Rapporteur : Eric BRAIVE)*

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés, la Communauté d'agglomération a fait appel à des prestataires privés pour ses communes membres, à l'exception de la commune de Ste Geneviève des Bois, pour laquelle cette compétence est assurée en régie.

Les contrats entre l'agglomération et les entreprises en place s'achèvent au 21 novembre 2010. C'est pourquoi, une procédure de mise en concurrence sous forme d'appel d'offre ouvert a été lancée.

Le futur marché se présente sous la forme de 3 lots :

- le lot 1, collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte, concerne le secteur nord de l'agglomération du Val d'Orge (Villiers sur orge, Villemoisson sur Orge, Fleury Mérogis, Morsang sur Orge). Il se décompose en :

  - Offres de base : collecte selon les modalités actuelles
  - Variante 1 : affranchissement des secteurs de collecte existants et limites communales
  - Variante 2 : Variante 1 + Réduction des fréquences de collecte OM
  - Option 1 : Réduction de la fréquence de collecte du verre en porte à porte
  - Option 2 : Utilisation de bennes au gaz naturel
  - Tranche conditionnelle : Ajout d'une collecte spécifique des déchets fermentescibles des gros producteurs
  - Une variante libre autorisée

- le lot 2, collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte, concerne le secteur sud de l'agglomération du Val d'Orge (Brétigny sur orge, Leuville sur orge, Saint Michel sur Orge, Plessis Pâté). Il se décompose de façon identique au lot 1.

- Le lot 3, collecte des déchets ménagers et assimilés en points d'apport volontaires. Il se décompose en :

  - Tranche ferme : réalisation des prestations de collecte des colonnes d'apport volontaires (Ordures Ménagères, Journaux/revues/magazines et Emballages)
  - Tranche conditionnelle : prestation complémentaire pour la collecte du verre en points d'apport volontaire
  - Variante libre possible

Après analyses des offres et suivant le rapport de présentation soumis en commission d'appel d'offres du 20 septembre 2010, les choix se sont portés sur les entreprises suivantes :

Pour le lot n°1 : Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte sur le secteur Nord de la Communauté d'Agglomération, avec l'entreprise SAER – Ecosite de Vert le Grand BP2 91810 VERT LE GRAND.

Pour le lot n°2 : Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte sur le secteur Sud de la Communauté d'Agglomération, avec l'entreprise SITA Ile de France (92 – LEVALLOIS PERRET) en solution variante libre.

Monsieur BRAIVE propose d'amender la délibération : en effet, conformément au procès verbal de la CAO du 20 septembre 2010, il n'y a pas d'option à retenir pour le lot 2 car la variante libre retenue comprend déjà l'utilisation de véhicules au gaz.

Pour le lot n°3 : Collecte des déchets ménagers et assimilés en point d'apport volontaire, avec l'entreprise Europe Service Déchets (91 – EVRY).

Monsieur BARDON regrette que l'étude d'un passage du service en mode régie au moment des renouvellements de contrats n'ait pas été approfondie, sachant notamment que le marché augmente de 5% pour l'un des prestataires et de 10% pour l'autre. Il ne doute pas de l'exigence qui a pu être apportée dans le montage du cahier des charges mais demeure plus sceptique quant à son application efficace à long terme (respect des horaires et de la qualité du service).

Monsieur le Président est favorable au principe de la régie mais précise néanmoins que ce n'est pas non plus un système sans faille et qu'il nécessite quelquefois aussi le recours au privé, et inversement. Il souligne en outre le caractère de pénibilité du métier de ripeur et la difficulté de gestion d'un service aussi particulier.

Monsieur BRAIVE apporte quelques précisions sur le montage du marché :
- la variante gaz est incluse dans les lots 1 et 2
- l'affranchissement des secteurs de collecte permet de rationnaliser les problèmes géographiques liés aux limites communales
- même fréquence

Il souligne qu'une étude d'optimisation a été menée pendant 1 an pour voir quels étaient les leviers permettant de mieux collecter et de garantir un service de qualité avec un maintien du taux de TEOM. D'autre part, s'agissant d'un transfert total en régie de la collecte des déchets, Monsieur BRAIVE estime que l'Agglomération n'est pas dimensionnée pour un tel service (problème de locaux, de matériels, de personnel...).

Enfin, conscient de la difficulté rencontrée par les villes et malgré l'ambiguïté du sujet, il tient néanmoins à rappeler que la collecte des déchets n'est pas un service de propreté.

Monsieur PERRUFEL estime qu'une étude comparative, à prestations égales, du coût de la collecte organisée en régie sur Ste Geneviève des Bois et les autres communes pour lesquelles il est fait appel au privé aurait été intéressante.

Monsieur le Président n'est pas persuadé que le passage en régie de l'ensemble du service de collecte aboutirait à une économie pour la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, notamment en matière de coût de personnel. Des études ont déjà été réalisées en ce sens et cette question pourrait être retravaillée en commission en envisageant de fonctionner en régie à 50% pour un système plus équilibré.

*Madame Jocelyne GARRIC et Monsieur Philippe CAMO ont rejoint la séance à 21h.*

*Monsieur Daniel BOUCHON a rejoint la séance à 21h15.*

*Cette délibération amendée est adoptée à l'unanimité.*

## ECLAIRAGE PUBLIC

### 8/ Marché de maintenance, entretien et travaux neufs des installations d'éclairage public et de mise en valeur du patrimoine

*(Rapporteur : Michel POINSE)*

La Communauté d'Agglomération du Val d'Orge s'est dotée par délibération n°02-074 en date du 9 octobre 2002 de la compétence facultative d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore.

Afin d'entretenir les installations d'éclairage public, soit 15 452 points lumineux et leurs équipements annexés, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge a lancé un appel d'offres ouvert relatif à la maintenance entretien et travaux neufs des installations d'éclairage public et de mise en valeur du patrimoine.

Cet appel d'offres a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 28 juillet 2010.
Ce marché comprend les prestations suivantes :

- Les travaux d'entretien correctif et curatif des installations d'éclairage public, poste G2 à forfait annuel, ainsi qu'une option de tournées de nuit pour le poste G2, également en forfait annuel
- Les travaux neufs, poste G3 sur bordereau des prix unitaires.

Le marché a été attribué à la société ETDE pour :

- un forfait d'entretien annuel d'un montant de 835 273,00 € HT comprenant un montant de base de 786 403,00 € HT et une option G2 de 48 870,00 € HT.
- des travaux neufs selon un bordereau de prix unitaires pour un montant annuel minimum de 400 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 2 000 000,00 € HT.

Il est donc proposé de valider le choix de la commission d'appel d'offre du 20 septembre 2010.

Monsieur TANGUY demande si le cahier des charges prévoit la recherche de limitation de pollution lumineuse.

Monsieur POINSE souligne que le programme d'éclairage public prévoit le remplacement des lampadaires « boules » sources de pollution lumineuse ainsi qu'une gestion « choisie » de l'intensité des points lumineux permettant de plus une économie budgétaire. A noter également une réduction du nombre d'armoires électriques.

Monsieur le Président évoque un courrier de plainte reçu à l'Agglomération soulignant l'intensité trop importante de l'éclairage sur le parvis de l'espace Jules Verne à Brétigny-sur-Orge. Dans le même temps, Monsieur DECAUX explique que ce lieu nécessite un bon éclairage pour des raisons de sécurité notamment liées à la proximité du lycée. Cette situation démontre bien toute la difficulté d'opérer des choix devant des demandes contradictoires et pourtant légitimes.

Madame LESPINARD, au nom des élus de Fleury Mérogis, tient à remercier l'Agglomération pour la mise en œuvre du plan lumière, sur un quartier de la ville.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - URBANISME

### 9/ Approbation du bilan d'activités 2009 - Hôtel d'Entreprise du Val d'Orge à St-Michel-sur-Orge

*(Rapporteur : Laurence LESPINARD)*

La Communauté d'agglomération du Val d'Orge a attribué le 21 décembre 2006, à la SORGEM, le mandat d'étude et de réalisation de l'Hôtel d'entreprises du Val d'Orge sur la zone d'activités du Techniparc.

La phase conception de ce projet s'est déroulée durant l'année 2007 avec la maîtrise d'œuvre retenue.
Le programme de l'équipement se décline de la manière suivante :

- Un terrain de 2 970m²,
- 9 lots à louer répartis sur 2 bâtiments, comportant des bureaux et un atelier,
- Une SHON de 1 045m² (source : arrêté du permis de construire)
- Un arrêté de permis de construire délivré le 18 octobre 2007

L'année 2008 a été marquée par le démarrage des travaux de l'Hôtel d'entreprises.
L'attribution des marchés de travaux est passée en délibération le 20 février 2008 :

- Lot 01 attribué à l'entreprise TRADI ART,
- Lot 02 attribué à l'entreprise DEPRETER,
- Lot 03 attribué à l'entreprise CHARPENTIER et
- Lot 04 attribué à l'entreprise GTO.

Suite à cette délibération d'attribution, les Ordres de services de démarrage des travaux ont été envoyés aux entreprises le 18 avril 2008.

Les travaux ont été réceptionnés le 18 février 2009. Cette réception a fait l'objet de réserves qui ont été levées le 18 mars 2010.
L'ensemble des raccordements aux différents réseaux ont été réalisés et réceptionnés début 2009 avant l'entrée des locataires, en avril 2009.

La deuxième partie de l'année 2009 a été consacrée au suivi du parfait achèvement (1an) et à la pose des échelles à crinoline commandées par la Communauté d'agglomération du Val d'Orge.

L'EPDR (Etat Prévisionnel des Dépenses et Recettes), transmis par la SORGEM, maître d'ouvrage délégué, présente l'état d'avancement du projet en janvier 2010. Il est précisé dans l'EPDR que : « *l'année de parfait achèvement aboutira le 18 février 2010.*
*D'ici cette date, la SORGEM continuera sa mission de parfait achèvement suite à la mise en activité de l'équipement.*
*Enfin, la procédure règlementaire de demande de quitus sera mise en place en février 2010 afin de clôturer le contrat de la SORGEM.*
*A cette fin, la Communauté d'agglomération du Val d'orge devra prévoir la validation de ce quitus dans son calendrier 2010.* »

Il est à noter qu'en septembre 2010 doivent être réalisés quelques travaux complémentaires dans le cadre de l'année de parfait achèvement.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 10/ Approbation du bilan d'activités 2009 – Parc d'activités Maison Neuve à Brétigny-sur-Orge

*(Rapporteur : Laurence LESPINARD)*

En 2009, le bilan présente une trésorerie positive à hauteur de 9 333 k€ ; le Résultat prévisionnel final de 9 980 K€ est conditionné par la réalisation :

- de la vente du terrain situé sur la zone ZF
- de la zone ZD (avec la participation des constructeurs d'un montant de 1.6M€ à récupérer au moment de l'obtention des autorisations de construire).

Le résultat prend en considération les dépenses principales suivantes :

- - le règlement de travaux réalisés en 2009 sur l'avenue de la commune de Paris,
- - la réalisation de fouilles archéologiques sur la zone ZF,

Les recettes de l'année sont constituées des produits financiers pour 104 K€. En décembre 2009 une promesse de vente a été signée pour le projet d'acquisition de l'ensemble des terrains restants disponibles sur le secteur ZF avec la SCI « les promenades de Brétigny » regroupant la société G2AM et Immochan.

Monsieur DECAUX indique que la CDAC qui s'est tenue le 23 septembre dernier a émis un avis favorable au projet d'aménagement de la partie sud-est de la ZA Maison Neuve par la SCI « les promenades de Brétigny » regroupant la société G2AM et Immochan. Il regrette la campagne de presse qui s'est tenue en amont, défavorable au projet, pour faire pression sur la CDAC. En effet, au moment où 1.800 emplois vont disparaître sur le territoire Brétignolais au niveau du CEV, la création de 450 emplois à Maison Neuve liés à cet aménagement présente un intérêt non négligeable.

Monsieur le Président qui a également participé à la CDAC et était bien évidemment solidaire avec la position de la ville de Brétigny-sur-Orge, insiste sur l'intérêt d'une réflexion à l'échelle de l'Agglomération en matière d'aménagement et d'emploi, au-delà d'un raisonnement local. Il souligne effectivement le bénéfice de la création d'emplois sur tout le secteur de l'Agglomération qui profite à tous les valdorgiens et n'apporte pas de concurrence au petit commerce de centre ville.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 11/ Approbation du bilan d'activités 2009 - Mandat d'études préalables à la création de l'extension de la ZAC de la Pointe à l'Abbé à Villiers-sur-Orge

*(Rapporteur : François CHOLLEY)*

En 2009, en vue de créer l'extension de la zone d'activités de la Pointe à l'Abbé, sur la commune de Villiers-sur-Orge, la Communauté d'agglomération a mandaté la SORGEM, en vue :

- d'aboutir à la création d'une ZAC
- de définir pour cette dernière un programme d'aménagement ambitieux en matière d'environnement, en respectant les objectifs du SCOT de la Communauté d'agglomération.

En 2009, la SORGEM a missionné plusieurs prestataires pour mener à bien la définition du programme de la ZAC :

- le Bureau d'étude d'urbanisme MWAB
- et un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Environnement (TRANS-FAIRE).

La constitution de cette équipe a permis de proposer des scénarios d'aménagement aux élus. Cette phase s'est achevée en novembre 2009 par la validation d'un scénario, de variantes et de choix d'orientations d'aménagement.

L'achèvement de cette première phase a engagé la SORGEM dans la deuxième phase d'étude qui a pour but de créer la ZAC. Pour ce faire, la SORGEM a passé commande à deux prestataires :

- une équipe spécialisée en communication pour mener la phase de concertation avec la population (Ville Ouverte),
- un diagnostiqueur géotechnique et pollution, pour mener des études de sols (ARKADIS).

Au terme de cette phase, un marché a été défini pour retenir un prestataire pour les lots suivants :

- lot 1 : dossier de création de ZAC et étude d'impact générale
- lot 2 : étude d'impact circulation
- lot 3 : étude d'impact faune et flore.

Pour 2010, il est prévu de lancer la concertation avec la population, de réaliser les études d'impact, d'achever les différents diagnostics, d'approfondir le projet urbain et réaliser le dossier de ZAC avec pour objectif de délibérer avant la fin de l'année 2010.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 12/ SORGEM – Approbation du rapport de gestion, du bilan et des rapports du Commissaire aux Comptes – Année 2009

*(Rapporteur : Laurence LESPINARD)*

La Communauté d'agglomération du Val d'Orge détient 30,06% du capital de la SORGEM.

Les bénéfices après impôts, amortissements et prévisions de l'exercice 2009 s'élèvent à 192 164€.

Le commissaire aux comptes, après vérification, a certifié que les comptes de la SORGEM étaient réguliers et sincères.

A l'occasion de l'Audit triennal de renouvellement de la norme ISO 9001 intervenue les 3 et 4 avril 2009, la SORGEM s'est confirmer dans sa démarche qualité pour l'ensemble de ses activités (aménagement de terrains, maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'étude et la réalisation d'équipements d'infrastructures et de superstructures, assistance et étude conseil).

Les activités de la SORGEM s'organisent autour de 3 grands domaines d'intervention :

⇒Les contrats et les concessions d'aménagement pour la Communauté d'agglomération du Val d'Orge (contrat d'agglomération, ZAC d'activité).
⇒Les contrats et les concessions d'aménagement pour les villes de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge (Brétigny-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Villiers-sur-orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Plessis-Pâté).
⇒Les contrats pour des villes et les E.P.C.I de l'Essonne hors Communauté d'agglomération : Marcoussis, Athis-Mons, Grigny et les Ulis, la Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne, la Communauté de Communes du Val d'Essonne et la Communauté de Communes de l'Arpajonais.

Pour mener à bien ces commandes, la SORGEM emploie 19 personnes.

Monsieur le Président tient à souligner la performance et la qualité d'expertise rendues par les services de la SORGEM.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 13/ Dépôt de la marque Val Vert Croix Blanche auprès de l'INPI

*(Rapporteur : François CHOLLEY)*

Cette délibération a pour objet d'autoriser le président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge à déposer auprès de L'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle) le nom « *Val Vert Croix Blanche* ».

En effet, la Communauté d'Agglomération a lancé un grand projet d'aménagement à vocation économique tourné vers l'éco construction, l'habitat intelligent et le développement durable qui entre dans une phase pré-opérationnelle.
Depuis le début des réflexions et le lancement des études pré opérationnelles, le nom *Val Vert Croix Blanche* et son logo sont utilisés et représentent le support de communication du projet.

Afin de protéger ce qui deviendra une marque au regard du caractère innovant, des enjeux économiques et des développements d'activités portés par ce projet, il est nécessaire de faire une demande au prés de L'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle).

L'INPI est un établissement public, entièrement autofinancé, placé sous la tutelle du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. Il délivre les brevets, marques, dessins et modèles et donne accès à toute l'information sur la propriété industrielle et les entreprises. Il participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et de la lutte anti-contrefaçon.

Pour ce faire, il est nécessaire que le président soit habilité à engager les démarches auprès de cet institut.

Monsieur MONTALESCOT précise que les marques ou brevets sont des outils pour protéger les innovateurs contre les contrefaçons. Ce n'est pas l'objectif de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge qui souhaite par ce dépôt de marque identifier le thème de l'habitat intelligent et durable. Néanmoins, il apparaît que les bases de données de l'INPI font ressortir 17 marques Val Vert sur différentes classes dont l'une qui concerne la construction d'édifice. Il conviendrait donc par précaution de se rapprocher du dépositaire titulaire de la marque Val Vert pour obtenir son aval afin d'éviter tout contentieux.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 14/ Aliénation foncière – propriété appartenant à la Communauté d'Agglomération du Val d'orge – Emprise de 5m²à prendre sur la parcelle cadastrée AS 64, rue du Petit Fief à Sainte Geneviève des Bois

*(Rapporteur : François CHOLLEY)*

Il est proposé de valider la vente à la SCI SJP d'une emprise d'une surface de 5m², à prendre sur la parcelle cadastrée AS64, propriété de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, située dans la zone d'activités de la Croix-Blanche, Rue du Petit Fief, à Sainte-Geneviève-des-Bois.

En effet, la SCI SJP exploite un entrepôt douanier et doit à ce titre satisfaire à certaines obligations. En particulier, le terrain sur lequel elle exerce son activité doit être clos.

L'implantation d'une clôture et d'un portail nécessite l'acquisition d'une emprise de 5 m² à prendre sur la parcelle AS64, propriété de l'Agglomération du Val d'Orge.

Conformément à l'avis émis par le service des Domaines, le prix de vente du terrain est fixé à 100€.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 15/ SCOT du Val d'Orge – Mise en révision

*(Rapporteur : François CHOLLEY)*

Avant que François CHOLLEY n'aborde la mise en révision du SCOT du Val d'Orge, motivée essentiellement par la fermeture de la Base Aérienne 217, Monsieur le Président souhaite souligner combien la requalification de ce site constitue un enjeu stratégique pour le territoire du Val d'Orge, en matière de création d'emplois et de développement économique.
Sans doute unique en Ile-de-France, ce site d'un seul tenant appartenant à un seul propriétaire, l'Etat, d'une surface d'environ 750 ha, situé à 25 km de Paris, présente un énorme potentiel.

Pour ce faire, il est absolument indispensable que les communes et les Agglomérations directement concernées puissent maîtriser l'aménagement de cette zone, dans un cadre cohérent.

A cet effet, et sur la demande de l'Agglomération, le Syndicat Mixte du secteur de Brétigny, Plessis-Pâté, Leudeville et Vert-le-Grand, présidé par Bernard DECAUX, réunissant les différentes communes

concernées et leurs EPCI respectifs (CA Val d'Orge et CC Val d'Essonne) s'est positionné comme l'interlocuteur unique de l'Etat sur ce dossier.

Le Syndicat mixte et l'Agglomération travaillent étroitement avec l'Etat sur le contenu du cahier des charges du Contrat de Redynamisation du site de la Défense (CRSD).

A cet effet, le syndicat vient récemment de prendre plusieurs décisions :

- Faire connaître l'existence de ce site auprès des investisseurs et des professionnels, dans le cadre d'une action de communication
- Privilégier l'implantation d'un projet « structurant » d'envergure nationale, voire internationale,
- Définir quelques orientations concernant le type d'activités susceptibles d'être accueillies sur le site (activités innovantes respectueuses de l'environnement, secteurs des éco-activités et de la biotechnologie notamment), proposant des emplois diversifiés.
- Procéder au recrutement d'un collaborateur de haut niveau ou s'attacher les services d'un consultant, qui soit l'interlocuteur des services de l'Etat, chargé de rechercher des grands investisseurs, de construire le programme d'aménagement en partenariat avec les acteurs publics et privés.

A l'issue de l'examen de cette délibération, il sera procédé à un point d'information sur les perspectives d'évolution de la BA 217 et l'état d'avancement des discussions intervenues avec :
- l'Etat,
- la Défense Nationale (concernant le repositionnement du Plan Neptune),
- l'INRA (demande pour que le projet « physiopôle » ne se limite pas à des cultures fourragères pour les animaux mais s'accompagne également par l'implantation d'activités de recherche et de laboratoires),
- et la chambre d'Agriculture (implantation du projet d'agriculture biologique sur la zone dévolue à l'INRA afin de réserver exclusivement la partie Nord du site pour des projets de développement).

Monsieur CHOLLEY rappelle que le Conseil Communautaire avait délibéré le 25 juin 2008 pour approuver son SCOT (Schéma de Cohérence et d'Orientation territorial) sur le périmètre des neuf communes de l'agglomération du Val d'Orge.

Or, le SCOT du Val d'Orge approuvé en 2008 ne prévoyait pas d'évolution du secteur où est, actuellement, implantée la base aérienne 217. Le plan de modernisation des armées présenté en 2009, par le gouvernement dans la loi de programmation militaire prévue pour les années 2009 à 2014, programme le départ de l'armée de base 217 de Brétigny-sur-Orge en 2012.

Ce changement important que constitue le départ de l'armée site va ainsi libérer un vaste espace de plus de 700 Ha et entraîner la disparition, sur le secteur du Val d'Orge, de plus de 2000 emplois directs et indirects liés au fonctionnement de la base 217.

La volonté de la communauté d'agglomération du Val d'Orge est de privilégier l'aménagement de la base aérienne 217, pour permettre la création d'emplois et le développement économique.

Actuellement fortement déficitaire en emplois, la communauté d'agglomération souhaite poursuivre son objectif de permettre la création ou l'implantation de nouveaux emplois sur son territoire. L'aménagement de ce secteur permettrait ainsi de répondre aux objectifs affichés de créer de 10000 emplois, d'amener le taux d'emplois à 0,75 sur le territoire du Val d'Orge d'ici 2015, et de rapprocher l'emploi de l'habitat.

De plus, la désaffectation de cette base entraîne la nécessité de transcrire le droit des sols dans le SCOT.

Enfin il apparait nécessaire à l'occasion de cette révision du SCOT d'intégrer en outre, les orientations des lois Grenelle 1 et 2 qui démontrent la nécessité d'adapter le territoire aux grands défis écologiques des années à venir.

Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux, il est donc proposé au Conseil communautaire de procéder au lancement de la révision du SCOT afin d'y intégrer les espaces correspondants et permettre leur aménagement futur.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 16/ Point d'information sur les perspectives d'évolution du Centre d'Essai en Vol à Brétigny-sur-Orge (BA 217)

*(Rapporteur : Olivier LEONHARDT)*

Il est procédé à une présentation Powerpoint du projet d'aménagement du CEV de Brétigny-sur-Orge (BA 217) :

Monsieur DECAUX souligne le regroupement, sur la zone « ouest », de plusieurs services de recherche et de santé des armées qui sont aujourd'hui installés sur différents sites et notamment en province, soit au total 490 emplois à l'horizon 2013/2014, seul point positif en terme d'emploi sur la BA217.
La zone militaire « est » reste utilisée pour les logements et les activités militaires stratégiques qui y sont déjà présentes.
Au « sud » l'axe de transmission, site autonome avec un inconvénient lié à des servitudes radioélectriques qui vont perdurer et qui limitent la constructibilité à proximité de ce périmètre.
La zone centrale baptisée « plan Neptune » pose problème aujourd'hui puisqu'elle divise les deux zones nord et ouest utilisables par les collectivités alors que pour un plan cohérent d'ensemble il y a une nécessité de liaison.

Monsieur DECAUX indique qu'une demande a été faite en comités technique et de site avant l'été pour pouvoir regrouper ces deux zones par, soit un rétrécissement de la zone du plan Neptune à l'ouest, soit une autorisation de passage.
D'autre part, sur la zone est, la CC du Val d'Essonne souhaite avoir au minimum une trentaine d'hectares pour pouvoir développer sur leur territoire une activité économique.

Il précise que ces deux problèmes ont été exposés au Ministère de la Défense au mois de juin et n'ont pas pour l'instant obtenus de réponse.
Une autre difficulté concerne l'INRA qui semble être sanctuarisé dans l'état actuel du dossier alors que ce sont normalement les élus qui décident de l'avenir de leur territoire. Il apparaît en effet qu'au-delà des exigences du Ministère de la Défense avec le plan Neptune, l'Institut National de Recherche Agronomique possède également une position prioritaire sur 300 hectares de terrains pour environ 15 emplois.
Cette situation est tout à fait inacceptable quand d'autre part on perd 1.800 à 2.000 emplois sur ce même site suite à la fermeture de la base.

Lors de la rencontre avec le directeur général de l'INRA, celui-ci ne s'est pas opposé à la proposition de rapprochement avec l'IRBA tout en précisant que le montage d'un pôle de recherche se programme sur 10 ans. Une autre des hypothèses serait que l'INRA ne se voie pas autorisé à devenir propriétaire des 300 hectares de manière définitive en retenant la forme juridique appropriée.

Monsieur DECAUX souligne que le plan Neptune consiste en la capacité de réunir tout un état major en un temps limité afin de parer à une éventuelle menace (trouble naturel ou civil) à l'ordre national.

Il ajoute enfin qu'un nouveau comité de site a lieu le 11 octobre prochain avec le Préfet afin d'examiner le cahier des charges mais rappelle que les différentes réunions tenues depuis le mois de juin ont permis d'avancer sur le projet en répondant à nos exigences (emplois diversifiés, pas de logistique, une contribution au développement de l'habitat...) avec la mise en place d'une coproduction entre les Agglomérations, les villes concernées et la Direction Départementale du Territoire.

Monsieur TANGUY ajoute que le cahier des charges a été remis à deux bureaux d'études retenus pour répondre au C.R.S.D. fixé par l'Etat (Contrat de Redynamisation de Sites de Défense). Leurs propositions vont être examinées et le comité de site du 11 octobre validera le choix du bureau d'études.
En ce qui concerne la piste d'envol, la DGAC s'est exprimée en précisant qu'elle ne donnerait plus d'autorisation pour une quelconque activité aéronautique sur ce site. Le site serait consacré à de la logistique.

Il souligne que sur les 750 hectares, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge récupère 205 ha au nord sur Le Plessis-Pâté, et 95 ha au sud ouest sur Brétigny-sur-Orge avec la zone Neptune au milieu.

L'IRBA a vocation à travailler sur la recherche médicale pour préserver l'homme dans les milieux hostiles lorsqu'il est sur le champ de bataille.

La zone « est » est consacrée au logement avec 900 chambres qui seront occupées par l'armée de terre et l'IRBA.

Monsieur ESPRIN n'approuve pas l'implantation pratiquement imposée de l'INRA sur ce site.

Monsieur MONTALESCOT rejoint cette remarque et souligne qu'il semble curieux de mobiliser 350 ha à 28km de Paris pour y élever quelques moutons avec une unité de recherche composée de 2 chercheurs et d'une équipe d'une dizaine de personnes. Il conviendrait qu'il propose un véritable projet d'envergure.

Monsieur TANGUY précise que l'INRA travaille sur de la recherche animale (ovins, bovins, caprins), que ces animaux sont en box et que les 350 ha de terrains serviront à la production de paille, de foin, de céréales nécessaires à leur alimentation.

Monsieur CAMO estime pour sa part que l'INRA répond également à une mission de recherche publique notamment dans le domaine agricole. Il conviendrait plutôt de tenir un discours d'aménagement face à la population en menant des débats et en formulant des propositions. Il ajoute que le maintien du centre de santé existant sur ce site devrait être également encouragé.

Monsieur ERNOULT s'accorde à penser que l'INRA peut représenter une opportunité pour l'armée à pouvoir se déployer en cas de crise grave sur un territoire quasiment inoccupé.

Monsieur le Président souligne que dans cette opération l'armée, sous l'autorité du Ministère de la Défense, a pour mission de quitter les lieux pour fin 2011- début 2012. Néanmoins, en ce qui concerne la réflexion autour du projet d'aménagement du site après leur départ, l'Etat a délégué cette tâche au Préfet qui se concrétise par l'animation de diverses réunions, à l'issue desquelles il ne semble pas y avoir de réelle coordination et objectif soutenu. Monsieur le Président estime que le rôle des élus est de mettre de la cohérence dans ce processus en se positionnant pour être pilote d'un projet visant à créer de l'emploi sur place et à faire du développement notamment au regard de l'organisation des transports dans le secteur du Val d'Orge. Enfin, une réelle communication sur la mise à disposition de ce site et l'opportunité qu'il présente en termes d'implantations s'avère nécessaire.

## Question diverse

Monsieur le Président passe la parole à Mme Éliane CLEMENT qui procède à la lecture de son courrier transmis afin de faire le point sur la situation des Roms expulsés le 7 septembre dernier d'un terrain appartenant à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et situé sur la commune de Fleury Mérogis (*texte joint en annexe*).

Monsieur le Président rappelle que différents débats ont eu lieu à l'Agglomération sur la situation des Roms et qu'un bureau s'est tenu dans l'urgence au mois de juillet auquel il ne pouvait être présent dont les membres ont décidé majoritairement de saisir le TGI afin qu'une décision de justice autorise l'expulsion des ROMS occupant illégalement un terrain appartenant à l'Agglomération sur la commune de Fleury Mérogis. Il insiste sur le fait que les décisions ont été prises collectivement.

Il souligne que ce problème n'est pas simple et qu'il n'a pas été trouvé jusqu'à ce jour de solution forcément des plus satisfaisantes. Il ajoute à ce titre que la position d'un Maire ou d'un Président n'est pas la même que celle d'un responsable associatif ou d'un militant des droits de l'homme dans ce type d'affaire, et que chacun doit jouer son rôle.

Monsieur le Président tient à préciser que les Maires étaient depuis de nombreux mois et bien avant que cela fasse polémique au niveau des médias, dans l'attente d'une réponse des services de l'Etat sur une prise en compte de cette problématique.

Il ajoute que tant à Fleury Mérogis qu'à Ste Geneviève des Bois où se sont installés des campements de Roms, la collectivité est intervenue pour tenter d'organiser et venir en aide à cette population qui vivait dans des conditions sanitaires déplorables.

Monsieur le Président indique qu'il a rencontré récemment le collectif d'associations qui suivait notamment les Roms de Fleury Mérogis et Ste Geneviève des Bois. Il a apprécié le sens de leur intervention pour une recherche de solution et il leur a été proposé que chacune des 9 communes de l'Agglomération apporte une proposition individuelle de prise en charge d'une ou plusieurs famille Roms sur son territoire.

A Ste Geneviève des Bois, le Maire est en mesure d'accueillir dans le mois une famille Rom dans un logement décent en partenariat avec une des associations et avec un suivi organisé du monde associatif.

Madame RAUZE partage l'idée de la complexité de ce problème mais en même temps elle estime que les énergies auraient dû être mobilisées avant d'en arriver à une décision d'expulsion sans démarche d'insertion.

Elle souligne que le Conseil Général de l'Essonne propose d'être une plateforme de coordination par la mobilisation de ses services, des associations, de la Région et de l'Europe qui octroie des fonds, afin d'engager des processus d'insertion des familles Roms et en réponse aux collectivités volontaires. Elle pense qu'il serait honorable et responsable que les villes de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge se mobilisent pour accueillir des familles en rappelant que cette population fait l'objet de discrimination dans leur pays depuis longtemps.

Elle indique que la ville de Morsang-sur-Orge est prête à s'engager dans ce processus tout en réalisant que la démarche n'est pas simple puisque l'expérience a démontré qu'elle n'aboutit pas obligatoirement à une réussite d'insertion.

Monsieur BENAOUA rappelle que la situation perdure depuis 3 ans à Fleury Mérogis et que le Maire ne peut pas régler seul ce problème.

Madame LESPINARD indique que différentes réunions ont été sollicitées depuis le mois de janvier auprès du Préfet par la ville de Fleury Mérogis pour trouver une solution à ce problème mais qu'elles n'ont pu avoir lieu. S'agissant du camp de Roms, celui-ci a déjà été délocalisé en 2008 du secteur des Joncs marins pour être installé sur le terrain de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge. Elle estime néanmoins que la délocalisation ne répond pas à une forme d'intégration.

En réponse à Mme CLEMENT, Madame LESPINARD précise que les deux familles qui se trouvaient dans le bois de Fleury, dont les enfants sont scolarisés, sont connues et aidées par la Municipalité et hébergées à l'hôtel qui se trouve sur la commune. Elle rappelle également qu'un logement a déjà été attribué à une famille Rom depuis quelques années dont certains membres ont obtenu un emploi, entre autre sur l'Agglomération.

La proposition a donc été faite d'envisager une intégration par le logement des familles Roms qui le souhaitent car la sédentarisation n'est pas toujours leur volonté.

Madame CLEMENT regrette de ne pas avoir été informée autrement que par voie de presse de cette décision d'expulsion de Roms par les élus du Val d'orge.

Monsieur le Président reconnaît que pour un élu qui n'est pas majoritaire dans sa collectivité et qui n'est pas destinataire du procès verbal du bureau communautaire, l'information a pu être limitée mais souligne que le débat intervenu le 21 juillet a permis à toutes les villes d'exprimer leur avis.

Monsieur ESPRIN indique qu'il était présent à ce bureau communautaire exceptionnel et que tout le monde était d'accord autour de la table pour reconnaître l'aspect inhumain de la situation mais il estime néanmoins qu'en tant que garant de la santé publique, le Maire se devait d'intervenir et que chacun devait prendre ses responsabilités. Il souligne qu'il ne regrette pas sa décision.

Monsieur ESPRIN ajoute que les élus européens qui ont fait entrer des pays comme la Roumanie au sein de l'Europe doivent également prendre leurs responsabilités et obliger ces pays à respecter les droits de l'homme. Il ne pense pas que le relogement de ces familles soit une solution à long terme.

Monsieur BARDON pense qu'il n'est pas question de résoudre le problème des Roms sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et de la même manière aucun Maire ne peut prétendre régler les problèmes de la misère ou du mal logement au quotidien. Par contre, si chacun s'accorde sur le plan humain, il convient aujourd'hui d'avoir une action déjà en faveur de ses quatorze familles Roms qui sont à notre portée. Le seul risque à courir est d'échouer mais même si une seule famille parvient à s'insérer, la démarche aura été positive et méritante.

Monsieur BOUCHON approuve les propos de Monsieur BARDON mais pense néanmoins qu'il y a un écart entre le discours, la volonté et la réalité des faits. Il explique que deux familles Roms qui étaient installées et accompagnées à Ste Geneviève des Bois depuis 16 mois se sont étendues en nombre avec le temps et transformées en campement. Il faut certes travailler sur l'insertion de cette population mais il faut aussi avoir conscience de la réalité de la situation. Il rappelle qu'à l'époque où des bidonvilles se sont installés en région parisienne, l'Etat avait pris la décision d'instaurer une taxe aux entreprises pour construire des foyers Sonacotra afin de recueillir les familles sinistrées. Il semble que cette volonté de participation ne soit pas celle du gouvernement d'aujourd'hui et repose plutôt sur le travail des collectivités.

Monsieur TANGUY rappelle que le Président a délégation pour traiter ce genre d'affaire mais qu'il a eu la sagesse, s'agissant d'un sujet sensible, de réunir les membres du bureau pour valider cette décision. De plus, il pense que cette situation a fait les frais de divergences d'opinion politique existant sur la ville et d'un manque de communication.

A l'écoute des explications exposées ce soir, Monsieur DESJOURS comprend mieux la situation tout en en déplorant l'issue. S'agissant des médias, il pense qu'il serait opportun de publier un article afin d'expliquer la position de l'Agglomération et atténuer ainsi l'image « des élus de la Communauté

d'Agglomération du Val d'Orge qui expulsent des Roms » affichée dans la presse. Le courrier adressé aux parlementaires européens et cosigné des 9 Maires est une bonne initiative mais ne suffit pas.

Monsieur BARDON rappelle que dès le bureau communautaire de juillet des solutions ont été recherchées pour des financements éventuels du Département ou de la Région et aujourd'hui auprès de l'Europe. Il ajoute que 3 Maires de l'Essonne ont pris l'initiative d'inviter leurs homologues pour réfléchir globalement autour de ce problème mais que malheureusement les municipalités n'ont pas répondu à l'appel. La prochaine rencontre est proposée à Evry le 6 octobre prochain.

Pour conclure, Monsieur le Président rappelle qu'il existe à Fleury Mérogis 78% de logements sociaux, une concentration d'hôtels qui servent de variable d'ajustement à tous les problèmes sociaux et qu'objectivement c'est la ville la plus pauvre du Département. De plus, il réitère sa proposition de travailler avec le monde associatif pour essayer de trouver des solutions individuelles. Enfin, il se déclare satisfait qu'au-delà des différences, un courrier ait pu être signé de tous les Maires de l'Agglomération sur la situation des Roms et adressé aux parlementaires européens afin que cette problématique puisse être traitée sérieusement.

---

*La séance est levée à 23h45.*

*Fait à Ste Geneviève des Bois,*
*Le 14 octobre 2010.*

***Le Président,***
***Olivier LEONHARDT.***

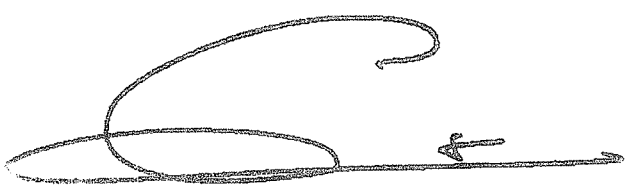

# ANNEXE

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge,

Le 21 juillet, le bureau communautaire s'est réuni avec, à l'ordre du jour, une demande du maire de Fleury-Mérogis d'examiner la demande d'expulsion du camp de Roms situé dans le Bois de Fleury sur un terrain appartenant à la communauté d'agglomération. Le bureau communautaire a rendu majoritairement un avis favorable, même si l'expulsion en soi n'est pas la solution.
La situation de ces familles n'étant pas nouvelle, quelles solutions ont-elles été envisagées en amont ? Pour quelles raisons les roms et leurs associations n'ont pas accepté les propositions de relogement de la ville de Fleury ?
Etait-il absolument nécessaire d'arriver à cette solution extrême de saisie du tribunal, cette solution venant conforter l'action du gouvernement et sa politique s'apparentant à de la discrimination ethnique ?
Le 7 septembre dernier, dans la plus grande discrétion, il a été procédé à leur expulsion avec, comme l'indique la presse, grand renfort de forces de police, visiblement sans proportion avec le nombre de citoyens européens à éconduire. Même les associations qui accompagnent ces familles depuis leur installation ont été déclarées « persona non grata ».
Les élus du Val d Orge, qui ne sont pas membres du bureau communautaire, ont appris cette expulsion par la presse ainsi que la position de la collectivité dont je suis moi-même l'élue.
Bien sûr, cette question ne peut être résolue par les villes au seul plan local et l'Etat en charge de cette compétence, doit agir humainement et non pas en procédant comme il le fait à des expulsions arbitraires et à des déplacements de populations. Mais je demande à ce que notre collectivité ne cautionne pas ces mesures en allant au devant des directives de l'Etat, en lui donnant de surcroît bonne conscience !
Aujourd'hui, Monsieur le Président, pouvez vous nous dire ce que sont devenues ces familles ? Où sont elles relogées, si elles le sont ? Où en est la scolarisation des enfants ? Quelles initiatives sont-elles envisagées par notre agglomération pour qu'une réflexion globale soit menée avec les services préfectoraux pour trouver des solutions pérennes et dignes d'accueil ? J'espère que ce conseil va vous permettre de nous donner des réponses à toutes les interrogations que nous sommes en droit de nous poser et dont je me ferai l'écho auprès des St Michellois émus de la situation.
Je vous remercie.

Eliane Clément
Conseillère communautaire
Saint Michel sur Orge